



**AJUNTAMENT
DE VALÈNCIA**

PROJET « Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles du village de Guédé et de Diama Alwaly par la promotion de l'agroécologie en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes » Bailleur : Mairie de Valence 2021

TERMES DE REFERENCES DE PRESTATION DE SERVICES

Réhabilitation du périmètre de 25 hectares du GIE Diama Guirobé

A. CONTEXTE

Depuis plus de 30 ans Enda Pronat s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie dans les zones rurales du Sénégal les plus affectées par les conséquences de la révolution verte, à savoir : les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal et les régions de Fatick et de Tambacounda. Elle mène depuis les années 90, avec des moyens très limités et sur des aménagements sommaires, la recherche-action pour l'adoption des pratiques agroécologiques avec des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mixtes autour des cultures maraîchères et de la riziculture, dans la commune de Guédé Village, en vue d'atténuer l'utilisation des produits agrochimiques promus par le système d'agriculture conventionnelle. La recherche-action a mené Enda Pronat à évoluer vers une approche globale et systémique qui intègre : la promotion de l'agroécologie, la prise en compte des problématiques de genre, l'éducation environnementale, la valorisation des produits locaux, le plaidoyer pour une sécurisation foncière des sociétés paysannes, une gestion durable et communautaire des ressources naturelles, et des politiques agricoles durables qui soutiennent les exploitations familiales. Son intervention dans ce processus permanent de recherche-action avec les paysannes, s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels techniques et financiers de la recherche et du développement.

Cependant, alors que la partie agricole de la commune de Guédé Village, à l'instar d'autres zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal, présente un fort potentiel agricole (terres et eau disponibles), les populations sont confrontées à plusieurs contraintes relatives à la productivité de leurs exploitations agricoles, notamment les faibles superficies de terres aménagées, la mauvaise qualité des ouvrages et équipements, l'accès au intrants de qualité, la pénibilité du travail et les difficultés liées au stockage des produits récoltés.

C'est dans ce cadre qu'Enda Pronat en partenariat avec Solidaridad Internacional País Valenciano (SIPV), avec l'appui financier de la Mairie de Valence sont en train de mettre en

œuvre un projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles du village de Guédé et de Diama Alwaly par la promotion de l'agroécologie en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes.

Ce projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations du village de Diama Alwaly à travers le développement d'un système de production agroécologique soutenu par l'amélioration des aménagements et des équipements hydroagricoles (sur un périmètre de 25 ha), la facilitation de l'accès aux intrants mais aussi l'allègement des travaux de récolte. L'activité de réhabilitation du périmètre de 25 ha du GIE Guirobé de Diama Alwaly consiste à des travaux pour le planage pour des parcelles, la réfection du réseau d'irrigation, la construction d'ouvrages de prise et de sectionnement et la protection de la berge. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet global d'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations locales, notamment **250 exploitants dont 20 femmes** avec.

B. OBJECTIF ET DESCRIPTION DES TRAVEAUX :

L'objectif des TDR est de réhabiliter le périmètre agricole de 25 ha du GIE Guirobé de Diama Alwaly pour faciliter sa mise en valeur par les exploitations familiales.

I. Travaux de terrassement

Ces travaux concerneront :

- le nivellement et l'aplatissement des parcelles ;
- le remblai de la berge et de la sortie de l'ouvrage de franchissement ;
- le reprofilage du canal principal ;
- la surélévation des crêtes de drainage.

Spécifiquement il s'agira de ce qui suit :

i. Nivellement et l'aplatissement des parcelles avec une niveleuse de type 14G ou équivalent

Les travaux de planage consisteront à annuler les pentes dans les parcelles à l'aide de mouvement de terrain ou bien de diguettes de niveau pour casser la pente dans le cas où le dénivelé est important au sein d'une parcelle.

ii. Remblai de la berge et de la sortie de l'ouvrage de franchissement

Le remblai de la berge consistera à traiter les cavités occasionnées par l'érosion hydrique. Ils seront réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique pour une meilleure protection de la berge et des ouvrages qui y sont installés.

iii. Reprofilage du canal principal

Ces travaux seront exécutés à l'aide d'une niveleuse *type 14G ou équivalent* dans un parfait état de marche pour permettre de faire les travaux dans les meilleurs délais et permettre aux producteurs d'exploiter pleinement le périmètre. Mais aussi, il sera procédé au redressement des cavaliers dégradés et les compacter pour une meilleure résistance contre la dynamique de l'eau.

II. Travaux de Génie Civil

Les travaux de Génie Civil concerneront la construction d'un canal maçonné en « U » et de partiteurs. Il s'agira spécifiquement de :

i. Construire un canal maçonné en « U »

Pour limiter les pertes d'eau et une meilleure efficacité lors des irrigations, il sera construit un canal maçonné en « U » sur un linéaire de 200 mètres au niveau du canal principal entre le bassin de dissipation et l'entrée du PIV. Ceci englobe la construction et le remblai technique de l'ouvrage.

ii. Construction de partiteurs (14)

Pour une meilleure régulation de l'eau, 14 partiteurs seront construits sur le réseau d'irrigation. Leur emplacement sera déterminé au début des travaux avec les bénéficiaires. Ces partiteurs seront munis de vannes de 50*50 cm avec des revêtements en amont et en aval d'au moins 3 mètres en utilisant du béton armé.

III. Fourniture de matériel

Il s'agira de fournir 6 tuyaux de refoulement flexibles de diamètres 200 mm avec des crochets Boer.

IV. Description et spécification des matériaux

Voir bordereau de renseignement des prix.

V. Méthodologie et Approche

Enda PRONAT étant une organisation qui privilégie l'approche participative et inclusive avec les bénéficiaires, un comité de suivi composé de l'équipe technique du projet, des bénéficiaires et du chef de village sera mis en place pour mieux prendre en compte leurs préoccupations durant le déroulement des travaux. En effet, le prestataire devra intégrer dans sa démarche les éléments suivants :

- une réunion de prise de contact avec le commanditaire et la remise des sites à aménager ;
- la séance de cadrage technique et méthodologique ;
- la revue documentaire y compris les entretiens avec les bénéficiaires ;
- l'édition du rapport ;
- la validation du rapport provisoire et définitif.

VI. Présentation de l'offre technique et financière

- Un argumentaire d'une (1) page maximum qui justifie les compétences acquises par le prestataire pour assurer la présente prestation ;
- Un document de 5 pages au maximum qui explique la méthode et la démarche d'intervention proposée en correspondance avec les activités à mener ;
- Un document technique présentant les outils et matériels à utiliser lors des travaux.
- Le bordereau des prix renseigné.

I. PROFIL, EXPERIENCES ET COMPETENCE :

Le prestataire devra fournir les pièces administratives ci- après :

- Les diplômes et qualifications pour chaque profil de l'équipe technique et le nombre d'années d'expériences ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire dans au moins deux (02) marchés en travaux d'aménagement hydroagricole pour les cinq (05) dernières années, pour une valeur minimale de vingt millions de francs (20 000 000 F) CFA ; Ces références devront être justifiées par des attestations de services faits délivrées par des maitres d'ouvrage ;
- Connaître la zone du projet et parler la langue poular serait un avantage.

II. Modalités de paiement

Les travaux seront payés à l'Entrepreneur par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées conformément aux prescriptions du marché.

Les honoraires seront débités de 5% représentant le coût des impôts à verser aux services étatiques concernés.

Le règlement des factures de la prestation se fera comme prescrit ci-dessus :

- Un acompte de démarrage de 20% du montant global des travaux ;
- Un acompte de 50% quand l'exécution physique des travaux aura atteint 70% ;
- Un dernier versement à la réception des travaux.

Des Pénalités pour retard dans l'exécution des travaux sont prévues et se présentent comme suit : $1/250^{\text{ème}}$ du montant du marché par jour calendaire de retard.

III. DUREE DE LA MISSION :

Le délai de réalisation des prestations est fixé à 20 jours effectifs, à compter la date de notification de l'ordre de service de démarrage. Soit :

- Cinq (5) jours pour la mobilisation des engins et du matériel ;
- Quinze (15) jours pour l'exécution physique des travaux.

Une visite de réception sera organisée à la fin des travaux avant de régler le décompte final.

IV. DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES :

1. Envoi des offres et délai de soumission

Les Offres technique et financière en langue française devront être envoyées à Enda Pronat à l'adresse suivante : pronat@endatiersmonde.org et senegal@solidaridadpv.org TEL : 33 889 34 39.

Mettre en objet du mail : Travaux de réhabilitation du PIV de Diama Guirobé.

Les offres doivent être envoyées au plus tard le 25 janvier 2023 à 10h00 GMT.

Tout dossier reçu par l'employeur après la date et l'heure ci-dessus mentionné ne sera pas accepté. Une garantie de soumission n'est pas exigée.

Les offres sont valables pendant soixante jours (60) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

2. Ouverture des plis et évaluation

L'ouverture des plis par l'autorité contractante est prévue le 27 janvier 2023.

Avant l'évaluation détaillée des offres, l'Autorité contractante vérifiera que les offres ont été signées, sont conformes aux conditions requises dans le dossier de DRP et ne comportent pas d'erreurs de calcul.

En aucun cas, le prestataire ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par le Maître de l'ouvrage pour revenir en cours d'exécution du marché sur les prix qu'il a proposés ou demander une quelconque indemnité.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions du présent dossier de DRP, c'est-à-dire comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications, elle sera alors rejetée.

Les offres considérées conformes sont vérifiées par l'Autorité contractante. Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut. Si un soumissionnaire refuse d'accepter la correction, son dossier sera rejeté.

Une lettre de notification portant validation ou rejet de l'offre sera envoyée au prestataire. En cas de réclamation, le Procès-Verbal de sélection sera mis à sa disposition.

3. Attribution du contrat

L'Autorité contractante attribue le contrat au candidat dont l'offre a été considérée conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres.

Avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante notifiera à l'attributaire du contrat que son offre a été retenue. Cette lettre précise le montant que l'Autorité contractante paiera à l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux spécifiés par le marché.

L'Autorité contractante informera les autres candidats du rejet de leurs offres.

V. BORDERAEU DE RENSEIGNEMENT DES PRIX

Désignations	Unités	Qtés	Prix Unitaires (FCFA TTC)	Prix Totaux (FCFA TTC)
TRAVAUX DE TERASSEMENT				
Location Chargeur 960 ou équivalent pour des travaux de remblai ravins berge, rehaussement diguette, etc.	Heure	24		
Location Niveleuse 14G ou équivalent pour curage, reprofilage, création de diguette, etc,	Heure	32		
Location Camion 8 m3 pour transport de matériaux pour le remblais	Jour	2		
Sous total Travaux Terrassement				
TRAVAUX DE GENIE CIVIL				
Réalisation d'ouvrages de sectionnement sur réseau avec des vannettes de 50*50cm y/c toutes sujétion	U	14		
Béton Armé dosé à 350kg/m3 avec des graviers latéritiques criblés pour radier, poteaux et chainage revêtement, y/c béton de propreté et toutes sujétion de mise en oeuvre	m3	44		
Maçonnerie en agglos pleins de 20 y/c revêtement intérieur et extérieur avec du mortier de ciment dosé à 300kg/m3	m ²	400		
Réalisation revêtement en perrés maçonnés à la sortie des ouvrages.	m ²	40		
Réparation d'un ouvrage de franchissement par remplacement d'une buse défectueuse.	FF	1		
Sous total Travaux GC				

EQUIPEMENTS				
Fourniture et Pose de tuyaux flexibles rigides fi 200mm, pour refoulement par longueur de 6m avec des raccords bauer	U	6		
Sous Total Equipement				
TOTAL GENERAL TTC				